

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**Nombre de
conseillers**

en exercice	19
présents	11
votants	18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT-SIX*
le 5 juin

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents (11)

Julie LENFANT, BRAYE Solange, DECHAUX Nicolas, VERGNE Laëtitia, PEYRAT Thierry, MASDIEU Christel, LAMARGUE Laurent, RABIET Marion, TALLET Mathieu, CHENIEUX Jérémy, PONTABRY Jean-Marie

Absents ayant donné procuration (7)

*Caroline LAVIGNE donne procuration à DECHAUX Nicolas
POMARES Julien donne procuration à LAMARGUE Laurent
JUDE Valérie donne procuration à Laëtitia VERGNE
TEXIER Nadège donne procuration à MASDIEU Christel
TALLET Mathieu donne procuration à BRAYE Solange
Marie DEMAISON donne procuration à PONTABRY Jean-Marie
BURATTI Francesca donne procuration à Marion RABIET*

Absents (1):

DUROUX Julien

Secrétaire de séance : LAMARGUE Laurent

La séance du conseil municipal est ouverte à 10h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

**I: DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE**

En application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

Madame la Maire rappelle :

- Vu le code général de la fonction publique,
- Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,
- Considérant que la commune peut recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base du 1° de l'article L.332-23 du code général de la fonction

publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité ; la durée du recrutement sur ces emplois ne peut excéder douze mois sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Madame la Maire précise

Considérant que la collectivité se trouve confrontée ponctuellement à des besoins de personnel temporaire, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du fait de :

- la mise à disposition d'un agent à la communauté urbaine Limoges Métropole à 80%
- travaux importants à l'école (mise aux normes de sécurité de l'étage, réfection de peinture dans salles de classes)
- congés des agents

Madame la Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi non permanent de :

- Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire

Cet emploi est créé à compter du 8 juin 2026.

L'agent recruté aura pour fonctions d'accomplir l'entretien des espaces verts, l'entretien des bâtiments, l'entretien de la voirie, le montage des chapiteaux à compter du 8 juin 2026 pour une durée déterminée jusqu'au 31 août 2026.

L'agent contractuel percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 367/indice majoré 366 du grade d'adjoint technique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Vu le code général de la fonction publique, notamment le 1° de l'article L.332-23,

Vu le tableau des effectifs,

Décide

La création à compter du 8 juin 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois mois allant du 8 juin 2026 au 31 août 2026 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget

VOTE :

Présents : 11

Procurations : 7

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 05/06/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/06/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 05/06/2026

Madame la Maire

